

Calvados

Livarot. Violence sur un élève de 4 ans : une institutrice condamnée

LA RENAISSANCE - LE BESSIN | mardi 27 février 2018

655 mots



Les faits dénoncés se sont produits à l'école publique des Rosiers, à Livarot.

L'affaire a fait grand bruit à Livarot. Enseignante à l'école publique des Rosiers, une femme de 54 ans était jugée mardi à Lisieux pour avoir exercé des violences sur un élève de 4 ans. Tout au long de l'audience, elle a clamé son innocence et crié au complot.

« **Je n'ai jamais fait de mal à cet enfant** ». À la barre du tribunal de Lisieux, l'enseignante ne cesse de clamer son innocence. Cette femme de 54 ans est jugée pour violence sans incapacité sur un mineur de moins de 15 ans par une personne ayant autorité sur la victime. Le 17 octobre 2016, dans les couloirs de l'école des Rosiers à Livarot, elle a saisi un élève de 4 ans par le bras, avant de le tirer jusqu'à sa classe et le « **balancer** » sur sa chaise.

Des Atsem témoignent contre l'enseignante

L'Atsem (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) a confirmé le témoignage de l'enfant dans un courrier adressé à sa hiérarchie. L'institutrice dément : « **L'élève se bagarrerait avec un camarade. L'Atsem n'a pas bougé donc je suis intervenue. Je l'ai pris par la main pour le ramener dans la classe. Il n'y a eu aucune violence de ma part** ». Présente à l'audience, la mère du petit garçon affirme pourtant que son enfant a été marqué par cette scène. « **À 4 ans, il est capable de me raconter précisément ce qui s'est passé. Depuis, il n'est plus propre la nuit et il me dit qu'il est méchant** ».

Ce cas ne serait pas isolé. L'enquête a révélé « **un comportement inapproprié** » de l'institutrice avec ses élèves. Les gendarmes ont recueilli le témoignage de cinq Atsem ayant travaillé à ses côtés. Quatre d'entre eux ont décrit « **des gestes brusques** », « **des enfants rabaissés** », « **une ambiance pesante pendant les cours** » ou encore « **un langage vulgaire** ». « **Je ne suis pas vulgaire dans la vie, pourquoi le serais-je à l'école ?** » répond l'enseignante. La présidente du tribunal, Alice Matis, la relance : « **Mais pourquoi racontent-ils tous cela alors ?** » La prévenue affirme être victime d'un complot. « **Livarot est un village, ce sont des querelles de clocher. Ils se sont monté la tête contre moi car j'ai eu un contentieux personnel avec l'Atsem** ».

Insultes et menaces après une pétition

Son avocate, maître Morin-Mouchenotte, rappelle que sa cliente a toujours été bien notée en 30 ans de carrière et que les faits dénoncés n'avaient pas fait l'objet d'une sanction. « **Deux rapports de l'inspection d'académie ont fait état d'un climat serein durant ses cours. Je dispose de nombreuses attestations de parents satisfaits du travail de ma cliente. En dehors de l'élève concerné par cette histoire, aucun parent n'a fait changer de classe son enfant** ». Le procureur, David Pamart, rebondit : « **Nous ne sommes pas là pour dire si madame est la meilleure ou la plus mauvaise enseignante de France, mais pour juger un geste violent que la société ne peut accepter au sein d'un établissement scolaire** ».

L'affaire a fait grand bruit à Livarot. Une pétition a circulé sur Internet, réclamant la suspension de l'enseignante. « **Le tribunal d'Internet a parlé**, déplore l'avocate de la défense. **Ma cliente**

est la cible d'une campagne de dénigrement, basée sur des rumeurs. Elle a porté plainte pour diffamation ». Sous anti-dépresseurs, l'enseignante se dit « **détruite** ». Elle ajoute : « **Depuis la pétition, des gens que je ne connais même pas m'insultent et me menacent sans cesse** ».

Le tribunal a déclaré la prévenue coupable des faits qui lui étaient reprochés. L'enseignante a été condamnée à un mois de prison avec sursis.

Julien Lagarde, Le Pays d'Auge

Copyright © Ouest France, 2015

version 3.3.4-5a11bd (BDC3)

188 results are available, use up and down arrow keys to navigate.

188 results are available, use up and down arrow keys to navigate.